

MODALITES D'ADMISSION IRFASE

RENTREES FEVRIER 2023

FORMATION

ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL (DEAES)

TEXTE ET REFERENCE

- Décret n°2021-1133 du 30 août 2021 relatif au diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social (paru au JORF n°0202 du 31 août 2021)
- Arrêté du 30 août 2021 relatif au diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social (paru au JORF n°0202 du 31 août 2021)

<https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=fXWAM7PcKNDrYJytxMfNa5HsJGTp0sIrwNC1eEwG5jg=>

CONDITIONS REQUISES A L'INSCRIPTION

Les candidats à l'entrée en formation préparant au DEAES doivent satisfaire aux prérequis suivants :

- Aucun diplôme n'est exigé pour les candidats à la formation d'Accompagnant Educatif et Social

MODALITES D'ADMISSION

Directement auprès de l'IRFASE :

1/ Vous êtes lycéen, demandeur d'emploi¹, jeune suivi par la mission locale vous pouvez candidater en formation initiale²

- Vous devez candidater directement auprès de l'IRFASE et télécharger le dossier de candidature de la filière Accompagnant Educatif et Social sur notre site internet <https://irfase.fr/>
Cf. Calendrier des sessions d'admission DEAES
- Pour cela :
 - Vous devrez vous acquitter des frais de sélection de 40 euros sous la forme de 2 chèques (frais d'inscription et épreuve orale)
 - Avoir retourné un dossier de candidature dûment complété avec les pièces jointes demandées
 - Avoir passé avec succès l'étude de dossier et l'épreuve orale d'admission sous la forme d'un entretien individuel avec un jury, dans la limite des quotas de financement de la région

2/ Vous êtes salarié, en contrat de professionnalisation, en contrat d'apprentissage et adulte en reprise d'études avec un financement :

¹ Demandeur d'emploi sous conditions d'être éligible au financement de la Région

² Sous conditions d'être éligible à l'apprentissage

- Vous devez candidater directement auprès de l'IRFASE et télécharger le dossier de candidature de la filière Accompagnant Educatif et Social sur notre site internet <https://irfase.fr/>
Cf. Calendrier des sessions d'admission DEAES
- Pour cela :
 - Vous devrez-vous acquitter des frais de sélection de 40 euros sous la forme de 2 chèques (frais d'inscription et épreuve orale)
 - Avoir retourné un dossier de candidature dûment complété avec les pièces jointes demandées qui sera étudié par l'IRFASE
 - Avoir passé avec succès l'épreuve orale d'admission sous la forme d'un entretien individuel avec un jury, dans la limite des quotas de financement de la région
- Pouvoir justifier de la prise en charge du financement des frais de formation ou avoir trouvé un contrat de professionnalisation.
- Vous devez avoir trouvé un contrat d'apprentissage dans le cadre de l'apprentissage et vous inscrire sur le site de notre CFA.

Pour le 1/ et 2/ : Satisfaire aux modalités d'admission : Epreuves organisées par l'IRFASE

Nous recommandons aux candidats de participer aux réunions d'information proposées avant de s'inscrire aux épreuves d'admission.

NB : Dans le cadre de l'individualisation des parcours, les candidats souhaitant faire une demande d'allègement de formation devront adresser une lettre de motivation à la coordination de la filière.

CONTACTS POLE D'ADMISSIONS

Pour toute information, veuillez contacter

pole.admissions@irfase.com

Aurelie Valenza - Nadia ZBIDI